Feuille officielle

No 35 - vendredi 29 septembre 2017

Commune mixte de Plateau de Diesse
Communes de Nods & de La Neuveville

Nods | Commune mixte de Plateau de Diesse | La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé

Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE
MISE AU CONCOURS

Pour la crèche municipale Bidibule, la Municipalité de La Neuveville recherche un ou une

DIRECTEUR/TRICE
Degré d'occupation : 80 %

Profil souhaité :
- Formation HES, ES exigée ou titre jugé équivalent et 5 années d'expérience dans le domaine éducatif au minimum
- Posséder une expérience dans la gestion d'équipe
- Capacité à mettre en œuvre des démarches éducatives
- Aisance relationnelle avec les collègues et les parents
- Bonne gestion des priorités – polyvalence
- Personne sociable, avec facilités de contact et qui aime travailler en équipe
- Personne créative, qui a le sens de l'organisation, qui sait faire preuve de patience et de tolérance
- Etre à l'aise avec la prise de responsabilités et les tâches administratives

Entrée en fonction : 1er janvier 2018 ou date à convenir

Nous offrons :
Une activité intéressante et variée au sein d'une petite structure

Traitement : selon échelle des traitements du personnel communal

Renseignements : vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de Mme Sophie Wahlen, Ressources humaines (032 752 10 03).

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 10 octobre 2017.

La Neuveville, septembre 2017
Le Conseil municipal

NOCTAMBUS ET MOONLINER

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

Police cantonale à La Neuveville

031 638 88 61

MARDI 19 SEPTEMBRE 2017 - SORTIE ANNUELLE DES AÎNÉS DE LA NEUVEVILLE

Quelques gouttes de pluie tombaient lors de l'embarquement des 190 participants à la traditionnelle sortie des aînés à bord du bateau Fribourg. Le départ fut quelque peu retardé et un court arrêt à La Tène a permis l'embarquement d'une fidèle participante. Un bon repas copieux a été servi lors du trajet en direction de Morat. A leur arrivée, le ciel s'est peu à peu éclairci pour nous accueillir.

Le petit train touristique a promené les visiteurs à travers la vieille ville sous un soleil de plus en plus présent. D'autres ont préférés s'y rendre à pied ou simplement se balader le long du quai. Durant le temps d'arrêt à Morat une bonne convivialité émanait de différents groupes. Cette bonne ambiance s'est prolongée lors du trajet du retour durant lequel nous avons distribué la traditionnelle tombola. M. Le Maire, Roland Matti a quant à lui félicité les deux doyens de la journée, qui furent, Madame Lucienne Gross et Monsieur Raymond Hirt, en leur offrant un petit présent.

Après cette belle journée assez ensoleillée, les parapluies furent nécessaires lors de notre arrivée à La Neuveville.

Merci à tous les participants pour cette chaleureuse ambiance pendant cette croisière et également un très grand merci aux Costumes Neuvevillois, aux accompagnantes du Home Mon Repos et du SMAD pour leur dévouement tout au long de cette journée qui s'est parfaitement déroulée.

Merci à tous et à l'année prochaine.

La Municipalité

AGENCE AVS REGIONALE DE LA NEUVEVILLE

Nous vous informons que l'Agence AVS sera fermée

vendredi 6 octobre 2017

Merci de votre compréhension.
La Préposée

COLLECTE DU COMITÉ DES DAMES DE MON REPOS

Elle aura lieu dès le mois d'octobre et permettra, comme chaque année, d'agrémenter le quotidien des résidents du home à La Neuveville.

D'avance un grand merci aux généreux donateurs.
CCP-25-2924-5

MARCHÉ ARTISANAL DE LA NEUVEVILLE

La commission des loisirs de La Neuveville vous informe que la vielle ville sera animé par un marché automnal le **dimanche 1er octobre 2017** de 10h00 à 17h00. Il est prévu une trentaine d'artisans qui proposeront des objets et des produits de fabrication locale, régionale ou du terroir.

De la petite restauration vous sera également proposée ainsi qu'une animation proposée par Perret Optik.

Venez-vous balader au milieu de ces divers stands et découvrir ou redécouvrir notre jolie vieille ville.

Pour tout renseignement complémentaire ou inscription, veuillez vous rendre sur le site www.laneuveville.ch dans lequel vous trouverez le formulaire d'inscription à nous retourner.
Vous pouvez également vous adresser à :

Commission des loisirs - Fabienne Burkhalter
loisirs@neuveville.ch - Tél. 032 752 10 73

AVIS DE TRAVAUX

Travaux de transformation, bâtiment scolaire le Signol'Air

Avis à la population

La Municipalité de La Neuveville va entreprendre des travaux d'aménagements extérieurs du bâtiment situé au chemin du Signolet 3.

Ces travaux sont prévus entre le 2 octobre 2017 et le 20 octobre 2017, période de vacances scolaires.

Le chemin du Signolet restera accessible, toutefois nous prions les usagers de se conformer à la signalisation mise en place.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension pour les inconvénients qu'occasionnera ce chantier.

Les services techniques (032 752 10 80) restent à votre disposition pour toutes questions relatives au présent avis.

Les Services techniques
La Neuveville, le 25 septembre 2017

Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE **8H00** À **11H30** ET DE **13H30** À **16H00**

Le guichet de l'administration *est ouvert selon l'horaire suivant :*

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles
Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch
Téléphone : 032 315 70 70
Fax : 032 315 27 69
Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2017, l'administration sera **fermée** aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	25.12.2017	02.01.2018	Vacances de Noël

HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSE / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

AVIS A LA POPULATION

La restriction d'eau est toujours valable et

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT

- **D'ARROSER LES PELOUSES ET LES JARDINS (tuyaux, jets d'eau, etc.)**
- **DE LAVER LES VOITURES**
- **DE REMPLIR LES PISCINES**
- **ETC.**

➡ Ces interdictions sont à appliquer jusqu'à nouvel avis

Nous invitons la population à prendre les mesures nécessaires pour limiter sa consommation.

Nous comptons sur la compréhension de chacun et le respect de ces mesures.

D'avance merci !

ADMINISTRATION COMMUNALE

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

3ème trimestre 2017

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00
Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing : **En raison des travaux au centre de Lamboing, le Bibliobus stationnera dorénavant de 14h30 à 15h30 devant la maison route de Prêles 3 (Mme Bonjour).**

30 septembre

L'administration communale

RENCONTRE DES AÎNÉS DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

Pour ce mois d'octobre, un après-midi"loto" est prévu, regroupant tous les aînés de la commune. Celui-ci aura lieu le :

mercredi 18 octobre 2017 à 14h00, à la Bourgeoisie de Prêles, Chemin du Stand 3.

Afin de pouvoir organiser cette animation au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire à l'aide du talon d'inscription ci-dessous **jusqu'au vendredi 13 octobre 2017 au plus tard.**

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent **l'inscrire sur le bulletin d'inscription.**

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel **au Service bénévole 7 sur 7** (réservation du lundi au vendredi de 09h00 à 10h30 au no **032 752 10 77**).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois d'août.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Talon d'inscription – Après-midi "loto"

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Localité : .....

No de tél. : .....

Transport : NON ◯ OUI ◯

A retourner jusqu'au vendredi 13 octobre 2017 au plus tard à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles

GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE (Bergerie du Haut)

Pour le week-end des 30 septembre et 1er octobre 2017, le gardiennage sera assuré par M. Christian Bugnon.

Le Comité

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

Le premier pas vers la réussite

L'administration communale de la
COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE
recherche

1 apprenti à 100% Employé de commerce

Durée de l'apprentissage : - 3 ans
Profil de formation : - E et M
Début de l'apprentissage : - 1er août 2018

Documents à joindre :
- Lettre de motivation
- Curriculum Vitae
- Formulaire de candidature
- Copie des 2 derniers bulletins scolaires

Vous êtes dynamique et motivé ?
Vous recherchez un apprentissage attractif dans un environnement passionnant ?

Alors, nous nous réjouissons de recevoir votre dossier de candidature !

Les offres de services avec documents usuels et photo,avec mention "apprentissage de commerce 2018" sont à adresser à

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE,
M. Daniel Hanser, resp. des ressources humaines,
La Chaîne 2, 2515 Prêles,

jusqu'au 31 octobre 2017.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 70 70

Des documents complémentaires et, notamment, le formulaire de candidature, peuvent être téléchargés sur notre site Internet www.leplateaudediesse.ch

Pour en faciliter la lecture, les termes contenus dans le présent document s'entendent indistinctement au féminin et au masculin.

ANNULATION DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 25 OCTOBRE 2017

Le Conseil communal, dans sa séance du 18 septembre et en raison du faible nombre d'objets à porter à son Ordre du jour, a décidé de ne pas tenir la session de l'Assemblée communale initialement prévue le 25 octobre 2017. Les différents points à traiter par le législatif seront donc abordés lors de séance du 12 décembre 2017.

L'administration communale

Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE
PUBLICATION DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS COMMUNALES
DU 24 SEPTEMBRE 2017
LÉGISLATURE 2018-2021

Mairie **EST ÉLU :**
TROEHLER Raymond, *1958, Prêles, Inst. électricien, maîtrise fédérale* - 381 voix - 53.74%

OBTIENNENT DES VOIX :

FRÜH Marc, *1956, Lamboing, Conseiller pédagogique* - 162 voix - 22.85%
GAUCHAT François, *1943, Prêles, Ingénieur forestier, dipl. EPFZ/SIA* - 166 voix – 23.41%

Conseil communal

SONT ÉLUS :
GAUCHAT François, *1943, Prêles, Ingénieur forestier, dipl. EPFZ/SIA* - 508 voix – 15.85%
LECOMTE Alexia, *1979, Lamboing, Indépendante* - 526 voix - 16.41%
MOSER Manuel, *1981, Diesse, Directeur - 440 voix* - 13.73%
RACINE Frédéric, 1*974, Diesse, Facteur - 465 voix* - 14.51%
RACINE Gilbert, *1947, Prêles, Retraité - 470 voix* -14.66%
SUNIER Dominique, *1958, Lamboing, Garagiste* - 559 voix – 17.44%

OBTIENT DES VOIX :
BOURQUIN Jasmina, *1984, Diesse, Esthéticienne,* - 237 voix - 7.39%

Conformément à l'art. 37, al. 1 du Règlement communal concernant les élections et les votations aux urnes, la majorité absolue a été atteinte par un nombre suffisant de personnes au premier tour. Partant, le second tour, initialement prévu le 22 octobre 2017, n'aura pas lieu.

Ces élections sont soumises au droit de recours défini par les législations fédérale, cantonale et communale et, notamment, par les arts. 161 ss de la Loi sur les droits politiques du 5 juin 2012 (LDP ; RSB 141.1), qui dispose par analogie que :

Art. 164
3. Qualité pour recourir
[1] A qualité pour recourir en matière de votations et d'élections cantonales quiconque est particulièrement atteint par l'acte attaqué et a un intérêt digne de protection à son annulation.
[2] A également qualité pour recourir quiconque dispose du droit de vote dans le canton.

Art. 165
4. Délais
[1] Le recours doit être formé dans les trois jours qui suivent la découverte du motif du recours, mais au plus tard trois jours après la publication des résultats de la votation ou de l'élection (art. 32, al. 3).
[2] Le délai de recours commence à courir le jour qui suit celui de la découverte du motif du recours, de la notification ou de la publication.
[3] Lorsqu'un acte en relation avec la préparation d'une votation ou d'une élection est contesté et que le délai de recours de trois jours échoit avant le jour du scrutin, le recours doit être formé contre l'acte préparatoire.

En matière de recours et selon son art. 20, le Règlement communal concernant les élections et les votations aux urnes stipule que :

[1] Le recours relatif à des élections doit être déposé auprès du Préfet du Jura bernois dans un délai de dix jours.
[2] Le délai commence à courir pour (…) les élections le jour suivant l'élection.

L'administration communale

Avis de construction

Requérant : M. Gaëtan Huguenin, Sous Banbois 40, 2515 Prêles

Auteur du projet : M. Gaëtan Huguenin

Propriétaires fonciers : Mme Natascha Ciaccia Huguenin et M. Gaëtan Huguenin

Projet : Couverture et fermeture de la place de parc existante par une dalle et une porte de garage, parcelle no 2018, Sous Banbois 40, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 29 septembre au 29 octobre 2017. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 29 septembre 2017
Secrétariat communal

Avis de construction

Requérante : Carnal et Fils SA, Le Parlet 2, 2516 Lamboing.

Emplacement : parcelle no 2144, au lieu-dit : "Route de Diesse 21", Lamboing, commune de Plateau de Diesse.

Projet : changement d'affectation portant sur l'agrandissement du bâtiment existant, transformations intérieures et extérieures pour l'aménagement d'un atelier de menuiserie, charpente, ferblanterie, couverture et bureau.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : industrielle.

Dérogation : 44 RC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 octobre 2017 inclusivement auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 septembre 2017

Le préfet : J.-Ph. Marti

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

Mise au concours

Le Département de l'agriculture de la
COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE
recherche
suite à la retraite de l'un de ses collaborateurs,
pour le 1er mai 2018 et pour une durée déterminée de six mois renouvelables,

son berger de la Noire Combe, bergerie du bas, Lamboing

Champs d'activités
- **Soins et contrôle sanitaire du bétail estivé**
- **Soins et entretien des pâturages ainsi que des bâtiments et des étables**
- **Entretien des clôtures**
- **Alimentation en eau et en fourrage du bétail**
- **Rentrer les récoltes**
- **Relever les compteurs d'eau**

Profil souhaité
- **Titulaire d'un CFC dans le domaine de l'agriculture ou formation équivalente**
- **Expérience dans les domaines précités**
- **Habitation sur le domaine et possibilités de restauration**
- **Permis de conduire pour véhicules automobiles légers**
- **Maîtrise d'un tracteur**

Le contrat est conclu pour une durée de six mois, du 1er mai au 31 octobre, mais renouvelable d'année en année. Une visite préalable des lieux est possible sur demande.

Si vous remplissez toutes ces conditions, nous nous réjouissons alors de recevoir votre lettre de motivation, accompagnée des documents usuels à :

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE,
M. Daniel Hanser, resp. des ressources humaines,
La Chaîne 2, 2515 Prêles,

jusqu'au 31 octobre 2017.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 70 70 ou directement auprès deM. Dominique Sunier, responsable du dicastère concerné (079 632 22 32)

Des documents complémentaires et, notamment, le formulaire de candidature, peuvent être téléchargés sur notre site Internet
www.leplateaudediesse.ch

Pour en faciliter la lecture, les termes contenus dans le présent document s'entendent indistinctement au féminin et au masculin.

Consultez gratuitement la FOD
www.imprimerieducourrier.ch

Commune mixte de Plateau de Diesse

BLAKE EDUARDO

Un grand succès en mai 2016 sur le Plateau de Diesse,
il revient pour nous présenter son dernier spectacle en duo

« Un truc en plus »
Ne manquer pas ce sublime spectacle qui aura lieu le

VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017 à 20h00
SALLE DU CHEVAL-BLANC A LAMBOING

Ce moment est organisé par le GAL Groupe Animation Lamboing en collaboration avec la paroisse réformée Diesse, Lamboing et Prêles.

CANTINE - ENTREE LIBRE – COLLECTE

•••••

VIDE-GRENIER

DIMANCHE 1er OCTOBRE 2017

de 9h00 à 16h00
CANTINE LA COTE à LAMBOING

RESTAURATION

INSCRIPTION par courriel f.p.joliquin@bluewin.ch

délai 25.09.2017

Commune de Nods

TAILLES SAISON HIVERNALE

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes,

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. En outre au bord des pistes cyclables, une bande de 50cm doit être maintenue libre.

Les riverains des routes doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire plusieurs fois par année. Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates **jusqu'au 31 octobre 2017.**

Nouvelles de l'administration

Célébration des 150 ans de la correction des eaux du Jura

Il y a 150 ans, le Parlement fédéral débloquait un crédit de cinq millions de francs pour financer la première correction des eaux du Jura. Cette décision fut à l'origine d'une vaste entreprise d'aménagements hydrauliques dont le paysage des cantons de Berne, Fribourg, Neuchâtel, Soleure et Vaud porte l'empreinte aujourd'hui encore.

Il y a 150 ans, les lacs du pied du Jura et l'Aar étaient bordés de marécages. Les villes et les villages étaient régulièrement inondés. La pauvreté, la famine et la fièvre des marais étaient courantes. Grâce à la première correction des eaux du Jura, les conditions de vie des populations se sont améliorées. L'Aar a été déviée dans le lac de Bienne et le canal Nidau-Büren a été construit. Un réseau de canaux secondaires a asséché les marais. La deuxième correction des eaux du Jura entreprise une centaine d'année plus tard a permis de dompter les masses d'eau.

Hommage à une démarche visionnaire

Marc Chardonnens, directeur de l'Office fédéral de l'environnement, a souligné la clairvoyance du premier projet de subvention de la Confédération : cette démarche a marqué le début d'une collaboration fructueuse entre la Confédération, les cantons et les communes. Elle a été à la fois efficace et visionnaire. La conseillère d'Etat bernoise Barbara Egger-Jenzer a rendu hommage à cette prouesse d'ingénierie et à la volonté politique de ses prédécesseurs. Les objectifs ont évolué, a-t-elle relevé : aujourd'hui, la production d'électricité et la préservation de la nature sont venus compléter l'aménagement du paysage et la protection de la population.

Protection contre les crues plus importante que jamais

Pour le conseiller d'Etat fribourgeois Jean-François Steiert, il faut renforcer la protection contre les crues afin de mieux protéger des inondations les exploitations agricoles et les infrastructures. Il s'est déclaré absolument certain que les cantons partenaires de la correction des eaux du Jura relèveront ensemble les défis à venir. Le président du Conseil d'Etat neuchâtelois Laurent Favre a relevé l'importance de la correction des eaux du Jura en cette période de changement climatique. Au XXIe siècle, la protection contre les crues demeure une tâche permanente des cantons.

Laisser plus d'espace aux cours d'eau

Le conseiller d'Etat soleurois Roland Fürst a constaté que les ouvrages actuels atteignent parfois leurs limites. C'est pourquoi son canton s'est attaqué à un vaste projet de protection contre les crues et de revitalisation entre Olten et Aarau, qui est déjà réalisé en grande partie. Selon la conseillère d'Etat vaudoise Jacqueline de Quattro, la correction des eaux du Jura a incontestablement amélioré la sécurité et la qualité de vie de la population vaudoise. Néanmoins, il s'agit à présent de redonner aux cours d'eau une dynamique naturelle, comme le fait actuellement la troisième correction du Rhône.

Exposition jusqu'à la mi-octobre

L'exposition itinérante "Régions entreLACées" revient sur cet ouvrage pionnier du XIXe siècle et présente les défis actuels en matière d'aménagement des eaux liés au changement climatique. Présentée dans deux conteneurs maritimes, l'exposition vogue le long des eaux du Jura : d'ici au 22 octobre, elle fera halte à Bienne, Soleure et Olten. Auparavant, elle avait fait escale à Yverdon-les-Bains, Estavayer-le-Lac, Neuchâtel, Morat, La Neuveville, Büren an der Aare et Hagneck.

Prix bernois du cinéma 2017: trois documentaires récompensés

Sur recommandation du jury spécialisé du Prix bernois du cinéma 2017, le canton de Berne et Pro cinéma Berne récompensent cette année trois documentaires bernois : "Spira Mirabilis" de Massimo D'Anolfi et Martina Parenti à hauteur de 25'000 de francs et "Encordés" de Frédéric Favre à hauteur de 10'000 francs, produits tous les deux par Locomotion SA (Berne). "Kinder machen" de Barbara Burger et du producteur FAIR&UGLY remporte 10'000 francs. La costumière et styliste Linda Harper reçoit un prix de reconnaissance de 10'000 francs et la créatrice de films d'animation Aline Höchli décroche un prix de 5000 francs distinguant la relève.

Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

OCTOBRE

Lundis 2, 9	**9.30-11.30h**
Samedi 7	**9.30-11.30h**
Mercredi 11	**18-19h**

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

COMMUNE MIXTE DE NODS

ELECTIONS COMMUNALES

Le Conseil communal a fixé au dimanche 26 novembre 2017 l'élection

a) de 6 membres du Conseil communal
b) du maire

pour une nouvelle période administrative de quatre ans (2018-2021).

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Nods, ***les listes des candidats / candidates doivent être déposées auprès du secrétariat communal*** au plus tard jusqu'au 44e jour précédant le scrutin (vendredi à 12h), ***soit le vendredi 13 octobre 2017 à midi.***

Des listes de candidatures peuvent être retirées à l'administration communale.

Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes, habilités à voter en matière communale (au moins 3 mois de résidence dans la commune et droit de vote cantonal). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates **pour la même fonction.** Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les candidats et candidates ne peuvent figurer sur plus d'une liste pour un même organe. S'ils ou elles figurent sur plusieurs listes, le secrétaire communal les invite à se décider pour l'une d'elles jusqu'au 39e jour avant le scrutin (mercredi, à 12h). Ils ou elles seront biffés sur les autres. Si, durant ce délai, leur choix n'a pas été indiqué, ils ou elles seront biffés de toutes les listes de candidats et candidates.

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidats et candidates ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir. Pour les élections au système proportionnel, chaque nom ne peut figurer plus d'une fois sur la liste.

Les premiers ou premières signataires de la liste ou, s'ils ou elles sont empêchés, les deuxièmes ont le statut de mandataires auprès des organes communaux. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste.

Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Deux ou plusieurs listes électorales peuvent être apparentées par une déclaration concordante de signataires ou de leurs mandataires au plus tard jusqu'au 39e jour avant le scrutin (mercredi, à 12h). Entre listes apparentées, le sous-apparentement n'est pas autorisé.

Informations complémentaires

La possibilité de candidature au Conseil communal et à la Mairie est ouverte.

L'élection des membres du Conseil communal a lieu selon le système proportionnel.

Lorsque le nombre des candidats et candidates de toutes les listes se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, le Conseil communal proclame élus tacitement tous les candidats et candidates.

En ce qui concerne l'élection du Maire, qui a lieu au système majoritaire, si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le maire est élu tacitement. Lorsqu'il n'y a que deux candidats valablement proposés pour un siège à pourvoir, est élu le candidat ou la candidate qui obtient le plus de voix. En cas d'égalité des voix, on procède à un tirage au sort.

Si aucun/e candidat / candidate n'obtient la majorité absolue au premier tour de scrutin, le Conseil communal ordonne un deuxième tour, trois semaines après, ***soit le dimanche 17 décembre 2017.*** Est élu(e) le candidat ou la candidate qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative). En cas d'égalité des voix, on procède à un tirage au sort.

Pour le surplus, prière de consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Nods. Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

CONSEIL COMMUNAL

Nods, le 22 septembre 2017

ASSEMBLÉE BOURGEOISE

Le Conseil communal convoque une assemblée des bourgeois de Nods qui sont domiciliés sur le territoire communal et qui ont le droit de vote en matière cantonale le

Lundi 2 octobre 2017
à 19h30 à la salle du Battoir

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Election d'un président
3. Vente de la station d'arrivée de l'ancien télésiège et de son bien-fonds DS 2268 à l'Hôtel Chasseral Sàrl
   a) Présentation
   b) Approbation
4. Divers

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 30 septembre de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Avis de construction

Requérant : Pierre Reist, Route de Lignières 5, 2518 Nods

Auteur du projet : Karl Blaser AG, Bolligenstrasse 22b, 3326 Krauchthal

Projet : Construction d'un jardin d'hiver à l'entrée du magasin sur RF 164 du ban de Nods, Route de Lignières 5, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dérogation : Art. 80 al.b LR (distance à la route communale)

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 29.09.17

Administration communale

Avis de construction

Requérant : Daniel Surdez, Chemin de Citroz 1, 2518 Nods

Auteurs du projet : Daniel et Corinne Surdez, Chemin de Citroz 1, 2518 Nods

Projet : Changement des tuiles et pose de deux Velux en toiture Nord sur RF 95 du ban de Nods, Chemin de Citroz 1, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 22.09.17

Administration communale

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville
Vendredi 29 septembre
Cultes dans les homes : 10h Mon Repos, 10h45 Montagu
16h30 Culte de l'enfance pour les enfants de la 3 à la 6H à la Maison de paroisse.
Dimanche 1 octobre
10h, culte à la Blanche-Eglise
Marc Balz, pasteur régional
Lectures : Matthieu 6, 24-33 et Marc 12, 13-17
Chants : 100B, 61, 22-01 ; 35-13, 62-84
Mercredi 4 octobre
10h partage biblique et prière à la Blanche-Eglise

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h
A votre service, pasteurs John Ebbutt - 032 751 28 57
Marie-Laure Krafft Golay - 032 751 70 82
Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20
www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee
Sonntag, 1. Oktober
10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst. Mit Miriam Vaucher (Musik), cand. theol. Sina von Aesch.
Pikettdienst
25. September bis 8. Oktober: Pfrn. Brigitte Affolter (079 439 50 98)

Aktuelle und ausführliche nformationen immer über :
www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville
Dimanche 1 octobre
10h Messe à l'église paroissiale
Mardi 3 octobre
10h30 Liturgie de la parole à Mon Repos
Jeudi 5 octobre
8h45 Liturgie de la parole à l'église paroissiale
Vendredi 6 octobre
20h Conférence de Marguerite Barankitse, allias Maggy
Thème : L'amour vaincra la haine. Entrée libre, collecte à la sortie, verre de l'amitié après la conférence.
Dimanche 8 octobre
10h Messe à l'église paroissiale
Séance information catéchèse 2017-2018
Mardi 24 octobre 2017 à 19h à la salle de paroisse
Secrétariat de la paroisse : voir sous Agenda
L'assistant pastoral, Yannick Salomon, vous reçoit volontiers du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ou à un autre moment sur rendez-vous. Merci de le contacter au 032 751 28 38 ou en cas de non réponse au 079 352 38 12. Soyez les bienvenus !

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles
Magie avec Blake Eduardo
Son passage au Plateau avait été remarqué, depuis il s'est fait un nom par ses interventions à Incroyable Talent. Il revient avec un spectacle spectaculaire et humoristique: "Un Truc en plus" par Blake Eduardo,vendredi 29 septembre à 20h à la salle du Cheval Blanc à Lamboing, entrée libre collecte.
Dimanche 1 octobre
Culte à 10h à Nods, service de voiture
Après-midi enfants
Après-midi cinéma: "Les Schtroumpfs et le village perdu", mardi 3 octobre de 14h à 16h à La Maison de paroisse de Diesse
Dimanche 8 octobre
Culte à 10h à La Neuveville, exceptionnellement pas de service de voiture.
Contact
Présidente: Mme Anne-Claude Dubois,
079 372 79 60, dubois5@bluewin.ch
Pasteur : Stéphane Rouèche,
032 315 27 37 / 079 429 02 80; stroueche@gmail.com

Paroisse de Nods
Dimanche 1 octobre
10h culte, Sainte Cène
Contacts
Pasteure remplaçante : Ursula Tissot
079 502 90 06 - ursula.tissot@gmail.com
Catéchète professionnelle : Anne Noverraz
079 852 98 77 - noverraz.plagne@swisslogique.ch
Numéro paroissial : 032 751 70 82
Président ad interim : André Sunier,
079 240 55 09 - arosun@worldcom.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville
Dimanche 1 octobre
10h Culte avec Jean-Pierre Geiser, St-Cène
- Garderie
Mercredi
6h25 à 7h Forum des hommes
9h15 à 11h0 Au café des dames
17h30 à 20h Rencontre AWJJ
www.labri.ch - Tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services religieux
Samedi 30 septembre - Services à Bienne
9h30 : Partage de la Parole
10h30 : Culte, pasteur Daniel Cordas
Mercredi 4 octobre
19h30 : Réunion de prières

PAROISSE CATHOLIQUE
DE LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE
Rue des Mornets 15/19
Case postale
2520 La Neuveville

"L'amour vaincra la haine"
Conférence de
Marguerite Barankitse, allias Maggy
Grande salle de la paroisse catholique
de La Neuveville le vendredi 6 octobre 2017 à 20h
Entrée libre, collecte à la sortie
Verre de l'amitié après la conférence
Maggy est de passage en Suisse pour assister à la conférence des "Droits de l'homme" à l'ONU à Genève. Elle consacre une soirée à La Neuveville, sa localité d'adoption. Elle va nous parler du passé et du présent de son engagement auprès d'enfants les plus démunis.
Saisissez cette occasion unique de la rencontrer !
Bienvenue à tous

Paroisse réformée
Diesse - Lamboing - Prêles
Après-midi enfants
Mardi 3 octobre de 14h à 16h
à la Maison de paroisse de Diesse
"Les Schtroumpfs et le village perdu"
Un film sympa, drôle, pour tout âge...
... et des gaufres à l'entracte !
Viens avec tes copains,
nous allons bien nous amuser !
Bonnes vacances !

Tél 143
La Main Tendue

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE
Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.
Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD) DISTRICT DE LA NEUVEVILLE
Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7
District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)
Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30. Tél. 032 752 10 77**

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR
Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 761 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE
Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE
Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mercredi de 8h30 à 11h et le jeudi de 14h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38 ou par mail : laneuveville@cathberne.ch
Site Internet : www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE
Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE
Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END
Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME
Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch
Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON
Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE
Dès le 23 avril, ouvert tous les dimanches de 14h30 à 17h30 jusqu'au 29 octobre 2017 ainsi que les samedis, depuis le 17 juin jusqu'au 9 septembre 2017.
Nouvelle exposition temporaire à partir du 17 juin 2017 :
Collections 2000-2017
A travers quelques objets choisis qui ont intégré la collection entre 2000 et 2017, l'exposition présente un tour d'horizon du musée, de sa politique d'acquisition, de ses pratiques et des défis que la conservation d'objets du passé implique. A travers une foule d'exemples pratiques, le visiteur est aussi invité à donner son avis sur l'avenir des collections.
Visites guidées sur demande. Renseignements :
www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch
ou Jura bernois tourisme, tél : 032 751 49 49

CHOEUR MOSAÏQUE - LA NEUVEVILLE
Répétitions à la salle de la paroisse protestante à 20h, chemin de la Raisse 3 : 2, 9, 16 & 30 octobre, 6, 13, 20, 27 novembre & 4 décembre. mosaique.jjspace.ch

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE
Tous les spectacles sont à 20h30 ***(sauf indication contraire)***

Samedi	7 octobre	Gadjo et Phanée de Pool
Samedi	21 octobre	Vincent Kohler
Dimanche	5 novembre **à 17h**	Luciana Gabriella et Miguel Amadeo
Samedi	18 novembre	Errol Dixon
Vendredi	24 novembre	Pierre Aucaigne
Samedi	25 novembre	Pierre Aucaigne
Dimanche	10 décembre **à 17h**	SILAS le petit astronaute

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch